## REPUBLIQUE DU BURUNDI



DECRET N° 100/ 125 DU 23 JUIN 2016 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CADRES AU CABINET DU PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/101 du 04 juin 2009 portant Réorganisation des Services des Vice-Présidences de la République ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Premier Vice-Président de la République ;

## DECRETE:

<u>Article 1</u>: Est nommée Conseiller au Bureau chargé des Questions Juridiques et Administratives :

Madame Alida KARUNDIKAZI.

M

<u>Article 2</u>: Est nommé Conseiller au Bureau chargé des Questions Sociales et Culturelles:

## Madame Espérance SINDAYIGAYA.

Article 3: Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4: Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 23 juin 2016,

Pierre NKURUNZIZA .-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Gaston SINDIMWO .-